

Si on ne fait rien maintenant, nos enfants nous le reprocheront... et ils auront raison !



Chers concitoyens, parents, collègues, animateurs, membres d'associations... cette lettre est un gloussement d'alerte !

Nous, enseignants du primaire et membres du Collectif des Dindons prenons la plume pour vous informer des conséquences négatives de la réforme des rythmes scolaires proposée par le ministère de L'Education Nationale.

Nous attendions une profonde et ambitieuse réforme de l'école. Cette refondation, promise par M.Peillon nous laissait espérer un renouveau et des changements positifs pour l'école. Elle devait être fondée sur les intérêts de l'enfant.

Dès la parution des premiers textes, le flou, l'ambiguïté de certains points, les dérives possibles nous ont interpellés. Nous nous sommes interrogés sur les contradictions présentes dans cette réforme et avons commencé à alerter nos collègues et l'opinion publique.

Depuis plusieurs mois, nous épiluchons les interviews et conférences de notre ministre, les textes officiels, les articles de presse. Nous tentons d'analyser les répercussions qu'auront ces nouveaux rythmes sur le terrain. Nous avons créé un blog, une page facebook pour relayer toutes les informations et pour créer des lieux de débats et d'échanges.

Il ya eu une levée de boucliers contre nous, nous reprochant notre pessimisme, notre immobilisme... alors que les textes de la Loi d'Orientation et du Décret sur les rythmes manquent de précision, qui mèneront à des incohérences et des aberrations lorsqu'il s'agira de les mettre en œuvre concrètement.

Aujourd'hui, le décret sur les rythmes scolaires est paru et le constat est alarmant :

Le projet proposé par M.Peillon n'est pas à la hauteur des enjeux affichés à savoir

Apprendre dans de meilleures conditions
Favoriser la réussite de tous

Au contraire, il alourdit la semaine des enfants sans alléger leur journée,
il n'améliore en rien leurs conditions d'apprentissages,
il ne garantit pas d'activités sportives et culturelles dans toutes les écoles,
et accroît les inégalités sur le territoire !

Le Ministre distillant ses projets au compte-goutte, il a été longtemps difficile de se faire une idée concrète et globale de ce que serait l'école née de ce projet. Les médias eux-mêmes en perdent leur latin... Certains préfèrent donc qualifier nos revendications d'opposition de principe et faire passer les enseignants pour des égoïstes, des conservateurs et des corporatistes auprès de l'opinion publique.

Aujourd'hui, nous devons tous nous rassembler autour du seul et unique intérêt à considérer, celui des enfants !

Nous avons décrypté le décret sur les rythmes scolaires afin que vous puissiez juger par vous-même si c'est bien cette école-là que vous voulez pour vos enfants !

Ensemble, demandons au Ministre du temps pour la réflexion ainsi que
les moyens d'investir dans l'éducation, priorité nationale.

Nos enfants sont notre avenir : nous n'avons pas le droit de rater le virage
d'un changement plus que nécessaire.

« **Le monde va être jugé par les enfants.** » Georges Bernanos

Petit décryptage du décret

Ambition 1 du décret : « Alléger la journée de l'enfant »

La journée de classe sera allégée de 45 minutes mais ce temps sera transformé en temps périscolaire.

→ **Les enfants passeront autant de temps à l'école, leur journée ne sera donc en rien allégée.**

La semaine sera quant à elle allongée puisque les journées seront aussi longues avec le mercredi matin travaillé en plus.

→ **Plus de coupure, d'activités pour certains, l'obligation de reporter les rendez-vous ou prise en charge spécifiques (orthophonistes, psychomotricien...) pour d'autres.**

Le rythme de l'année est mis de côté pour le moment, les lobbys du tourisme s'étant opposés à l'allongement de la durée de l'année de 2 semaines.

Le Ministre a affirmé cependant, ce mardi sa volonté d'aller plus loin. Il est décidé à entamer la réflexion sur le raccourcissement des vacances d'été, raccourcissement qui pourrait intervenir dès 2015.

→ **Il faut donc prévoir un changement de rythme pour certaines communes en 2013, pour les autres en 2014, puis encore un changement pour 2015 !**

Le temps hebdomadaire de classe reste de 24h. 24h donc pour faire le même programme basé sur 26h et avec des effectifs toujours aussi chargés (de plus en plus de classes avoisinent les 30 élèves)

→ **Les conditions d'accueil et d'apprentissages ne sont en rien améliorées !**

Ambition 2 du décret : « Permettre une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire s'accompagnant d'une prise en charge des élèves jusqu'à 16h30 au moins. »

Ambition 3 du décret : « Les élèves pourront accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école. »

Les communes auront donc en charge en moyenne 45 minutes de temps périscolaire par jour.

Elles pourront soit le placer après la classe de 15h45 à 16h30 et proposer des activités éducatives, culturelles et sportives avec des taux d'encadrement bien définis.

Mais beaucoup de communes semblent tentées de placer ce temps suite à la pause méridienne, à un moment où les taux d'encadrement des enfants sont inférieurs. Elles n'auraient alors aucune obligation de mettre en place des activités éducatives.

→ **Beaucoup d'enfants auront donc 45 minutes de garderie de plus par jour.**

Cette pause du midi est rarement un temps permettant aux élèves de se détendre afin de revenir en classe disponibles pour de nouveaux apprentissages. Au contraire elle est un temps pendant lequel les enfants sont dehors ou confinés dans des salles bruyantes: ils s'énervent, s'agitent, se fatiguent, font preuve d'incivilités...

→ **N'avons-nous pas d'autres exigences pour nos enfants ?**

La Ministre des Sports Valérie Fourneyron prépare un décret abaissant le taux d'encadrement des enfants pour les activités périscolaires dans le cadre des Projets Educatif Territoriaux (PEDT).

On passera de 1 adulte pour 10 à 1 adulte pour 14 pour les moins de 6 ans et de 1 adulte pour 14 à 1 adulte pour 18 pour les plus de 6 ans

→ **Moins d'adultes pour encadrer les enfants, c'est moins d'activités, moins de disponibilités, une surveillance moins pointue et des soucis et incivilités en hausse.**

L'AMF (Association des Maires de France) a fait savoir dans un communiqué dernièrement que les activités périscolaires ne seront pas forcément **gratuites** et qu'elles ne seront pas obligatoires, ni pour les parents, ni pour les élèves, ni pour les communes.

→ **Les communes pourront donc sans scrupules ne proposer que 45 minutes de garderie supplémentaire pour les enfants, garderie pouvant être payante.**

Notons aussi que des communes ne comptent mettre en place ni cantine ni centre de loisirs le mercredi midi.

→ **Comment feront les parents qui travaillent pour récupérer leurs enfants ?**

Certaines communes proposeront de vraies activités éducatives, culturelles et sportives aux enfants alors que d'autres ne proposeront que de la garderie.

Les activités pourront être payantes. Les enfants dont les parents pourront payer feront des activités, et les autres non.

Quid des élèves fréquentant des écoles rurales avec peu de moyens et difficiles d'accès qui ne trouveront pas de personnel qualifié d'encadrement ?

→ **Ce décret renforce les inégalités sur le territoire ainsi que les inégalités sociales !**